Plan d'action 2027 du réseau Fratel

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2027, lors de la 24e réunion annuelle, qui s'est tenue les 29 et 30 octobre 2026, à Conakry, en République de Guinée.

Les objectifs des activités inscrites à ce plan d'action sont exposés ci-après.

1. Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2027

Rappel des objectifs de la charte

Fratel a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, de coordination, et de coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de questions relatives à la régulation des télécommunications.

Conformément à la charte qui unit ses membres, Fratel poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés des télécommunications/TIC et les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- collaborer sur des sujets d'intérêt commun avec les autres réseaux d'institutions en charge de la régulation des télécommunications ou d'autres secteurs ;
- organiser des sessions de travail sous la forme d'un séminaire et d'une réunion annuelle au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études ou des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- soutenir le renforcement des capacités de ses membres, notamment au travers de formations ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

Les actions à mettre en œuvre en 2027

Les principales actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- les réunions et rencontres des membres de Fratel :
  - la réunion annuelle sur le thème **« Quelle régulation pour les différentes modalités d'accès aux contenus d'Internet ? »**
  - le séminaire d'échanges d'information et d'expérience sur le thème « **Évolutions des réseaux d'accès à internet, quels enjeux de concurrence, de connectivité et d'accès aux fréquences** »;
  - les rencontres en marge d'évènements internationaux (Mobile World Congress à Barcelone, Colloque mondial des régulateurs de l'UIT) ;
- la facilitation de la formation des membres de Fratel sur la régulation des télécoms :
  - Mastère Regnum,
  - volet francophone d'iPRIS,
  - organisation de webinaires ;
- l'accompagnement du groupe de travail sur la couverture mobile et la qualité de service fixe et mobile ;
- l'accompagnement du groupe de travail d'autorités de régulation africaines sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse ;
- l'animation du site internet www.fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. Les réunions et rencontres des membres du Fratel

En 2027, les membres du réseau échangeront sur l'évolution des modalités d'accès des utilisateurs à internet et de ses réseaux d'accès.

La réunion annuelle

Conformément à l'article 9 de la charte constitutive du réseau Fratel, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du réseau à mettre en commun leur expérience et à faire part de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le réseau. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion annuelle se tiendra au second semestre 2027, (lieu à confirmer), sur le thème **« Quelle régulation pour les différentes modalités d'accès aux contenus d'Internet ? ».**

L'accès des utilisateurs aux contenus d'Internet requiert trois éléments :

- une connexion via un réseau de communications électroniques,
- un équipement terminal et
- une interface logicielle (plateforme numérique).

Afin que les utilisateurs puissent accéder aux contenus et services de leur choix sur internet ou les diffuser, il importe, d'une part, qu'ils puissent physiquement et économiquement y accéder et, d'autre part, qu'ils ne subissent pas d'entraves menaçant la liberté d'échanger sur les réseaux. La connectivité, les terminaux et les interfaces constituent trois « portes d'entrée » à Internet, en forte évolution, et posant de nouvelles questions de régulation.

Concernant la connectivité, l'enjeu est d'apporter un accès de qualité plus performant et résilient permettant de supporter l'accroissement des usages et de garantir la connectivité à tout moment, que ce soit à domicile, dans l'entreprise ou en mobilité. Des nouvelles technologies apparaissent pour répondre à ce besoin que ce soit le déploiement de la fibre, les réseaux mobiles très haut débit ou l'arrivée des constellations satellitaires en orbite basse pour des usages fixes ou potentiellement des usages mobiles. Cette évolution des réseaux soulève notamment des enjeux de gestion du spectre, de souveraineté, de résilience ou encore économiques et environnementaux. Des évolutions réglementaires seront potentiellement nécessaires pour répondre à cette nouvelle réalité.

Au niveau de l'équipement terminal, plusieurs enjeux sont identifiés qui impactent la capacité des utilisateurs à accéder à Internet. Tout d'abord, la dépendance de la fabrication des terminaux à des métaux rares de plus en plus cher pose la question

de leur abordabilité à travers le monde, pour tout public. Ensuite, les systèmes d'exploitation des terminaux (OS) peuvent imposer des contraintes ou des limitations aux utilisateurs dans leur choix d'accéder à tous contenus sur Internet ou de les diffuser. Enfin, ces équipements soulèvent également des enjeux liés à l'économie circulaire et au traitement des déchets électroniques. Les régulateurs seront amenés à évoquer les pistes et mesures à mettre en place au niveau du terminal, pour concilier les objectifs d'accessibilité de tous aux services numériques et de limitation de l'impact environnemental du numérique.

Enfin, au sujet des interfaces logicielles, l'évolution des services d'accès pour les utilisateurs (plateformes, applications, agents IA conversationnels ou moteurs de recherche…) posent également de nouvelles questions. En tant qu'intermédiaire utilisé pour accéder aux contenus d'Internet, comme des « portes d'entrée », ils peuvent imposer aux utilisateurs leurs conditions de tri, de préférence dans l'accès aux contenus d'Internet et finalement limiter l'accès à certains contenus, privilégier l'accès à d'autres ou réduire la possibilité de rendre visible à tous les utilisateurs certains contenus. C'est encore plus vrai avec de l'usage de l'IA générative, qui fournit une réponse synthétique, rendant invisibles certains contenus. En dehors de l'application d'un cadre légal de restriction d'accès à certains contenus, ces pratiques sont une atteinte au principe de l'Internet ouvert, un des fondamentaux du fonctionnement d'Internet. La compréhension des effets particuliers de ces services numériques, portes d'entrée de l'accès à Internet, et les enjeux de régulation associés devient indispensable pour les régulateurs. Un suivi des marchés de l'interconnexion de données, lieu des échanges entre les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de contenus permet, par ailleurs, de mieux comprendre les enjeux liés aux relations commerciales et techniques entre eux. Les régulateurs pourront échanger sur la manière dont ils abordent ou suivent ces questions.

Lors de cette réunion annuelle, les membres de Fratel seront donc amenés à échanger sur les défis pour garantir la liberté d'accès aux contenus et de diffusion sur Internet liés à l'évolution des réseaux d'accès à internet, des terminaux et des plateformes numériques, portes d'accès à internet.

Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 10 de la Charte, le séminaire d'échange d'information, à vocation plus technique, approfondit un des aspects du thème de l'année établi dans le plan d'action. Il permet aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun tout en évoquant les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2027, au Bénin, et portera sur « **Évolutions des réseaux d'accès à internet, quels enjeux de concurrence, de connectivité et d'accès aux fréquences** ».

Les réseaux d'accès à internet évoluent fortement ces dernières années avec l'arrivée de nouvelles technologies qui permettent une convergence ou interopérabilité accrue entre réseaux terrestres (fixe et mobile) et réseaux satellitaires ou entre réseaux mobiles et filaires (wifi). Ces évolutions ont des conséquences sur la gestion efficace du spectre ou encore la gestion de trafic entre ces différents réseaux, autant de défis dont les régulateurs et instances publiques doivent s'emparer afin d'anticiper au mieux les évolutions à apporter au cadre réglementaire.

En premier lieu, une gestion du spectre adaptée est essentielle dans le contexte de convergence entre des réseaux terrestres et non-terrestres pouvant partager des bandes de fréquences ou utiliser des bandes adjacentes. Dans un contexte de fort déploiement des réseaux satellites, les régulateurs ont entamé des réflexions et travaux sur l'adéquation des cadres réglementaires, notamment pour permettre l'interopérabilité entre les services tout en évitant les interférences et assurer une certaine qualité de service.

Plus particulièrement, le marché de la connectivité mobile terrestre par satellite ou « D2D » est un marché émergent en cours de structuration. La conclusion de partenariats entre opérateurs de réseaux satellitaires, opérateurs de réseaux mobiles et fabricants de terminaux permet la commercialisation d'offres sur le marché de détail qui commencent à être proposées aux utilisateurs finaux y compris pour des services de connectivité haut et très haut débit. Outre les enjeux liés au spectre (bandes satellitaires MSS ou bandes mobiles), ces nouvelles offres posent des enjeux de concurrence et de dynamique de marché et d'aménagement numérique du territoire.

Enfin, avec l'augmentation du trafic du fait des nouveaux cas d'usage comme les villes intelligentes, les véhicules connectés ou encore les communications critiques, la convergence entre les réseaux wifi et réseaux mobiles se présente comme une des évolutions importantes à venir dans les réseaux télécoms. Elle nécessitera une interconnexion et intégration plus poussée entre les deux technologies. Elle permettra la fourniture d'une couverture intérieure stable et de qualité pour des applications gourmandes en bande passante tout en offrant la possibilité aux opérateurs de réduire le trafic sur leurs réseaux mobiles. Cependant, pour des services sans couture, des défis, notamment technologiques, commerciaux et réglementaires restent à relever, tels que la sélection du réseau et la transparence du transfert entre les technologies, la qualité de service et la gestion du trafic ou encore la collaboration entre les parties prenantes concernées (opérateurs mobiles, et opérateurs fixes, fournisseurs de systèmes d'exploitation, acteurs du Wi-Fi etc.).

Lors du séminaire, les membres de Fratel pourront ainsi échanger sur les évolutions de la connectivité en termes d'interopérabilité entre services, les potentiels impacts de la connectivité mobile terrestre par satellite sur le marché des

télécommunications et les enjeux liés à la convergence entre réseaux wifi et mobiles terrestres.

Rencontres des membres de Fratel en marge des réunions internationales

Au regard du succès des rencontres organisées en marge des réunions internationales, il est envisagé de poursuivre en 2027 ces initiatives qui permettent de renforcer les relations et la coopération entre membres de Fratel. Le Mobile World Congress de la GSMA à Barcelone du 1er au 4 mars 2027 et le colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT-D pourraient être des occasions pour se retrouver et échanger.

3. Facilitation de la formation et de la coopération entre membres de Fratel sur la régulation des télécoms

Le Mastère spécialisé RegNum

Le Mastère en régulation de l'économie numérique, RegNum, est un cycle de formation sur deux ans qui a pour but de répondre aux besoins de formation spécialisée des experts en télécommunications, notamment issus d'Afrique francophone subsaharienne, en matière de régulation économique, technique et financière appliquée aux télécommunications. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Organisé et mis en œuvre par Telecom Paris, ce Mastère, approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, est structuré autour de 4 grandes thématiques : La régulation des communications électroniques, la régulation d'Internet et du e-commerce, La régulation des contenus et la monnaie électronique et des services associés. Il reprend notamment les formations liées aux deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques abordant notamment les instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre…), RegTel, démarré il y a plus de 15 ans et un en régulation de la finance électronique et des postes, RegFep. Les personnes ne souhaitant se former que sur un champ spécifique de la régulation peuvent s'inscrire spécifiquement à un des deux Badges.

Le mastère spécialisé RegNum s'étale sur 13 semaines réparties en 6 sessions deux semaines. Il se termine par une session d'une semaine consacrée à la soutenance collective des travaux personnels. Chaque Badge est composé de 5 sessions (9 semaines), dont une session de soutenance de mémoire.

Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les deux Badge se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des deux autres sessions : deux sessions sur l'économie et la régulation des communications électronique pour RegTel et 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales pour RegFep. A la suite de la suppression du badge RegInt en 2021, la session sur l'économie et régulation de l'Internet et des contenus numériques n'est disponible que dans le cadre du Mastère.

Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures). Ces trois formations se déroulent à Abidjan (Côte d'Ivoire), Ouagadougou (Burkina Faso), Nouakchott (Mauritanie) et à Palaiseau (France).

Le recrutement pour la promotion du Mastère 2027 a débuté en juillet 2026 pour une rentrée au printemps 2027.

L'initiative de l'Équipe Europe de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS

Fratel propose de poursuivre sa participation, pour ses membres, au programme iPRIS.

Ce programme, établi pour la période 2023-2028, est une initiative conjointe de l'Agence suédoise de développement et coopération et de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA. Elle est cofinancée par l'Union européenne, la Suède (Agence internationale de coopération au développement) et le Luxembourg (Ministère de la Coopération). Il est conduit par le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation et le régulateur suédois PTS et en tant que partenaires stratégiques, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens. L'Institut luxembourgeois de régulation, coordinateur pour le volet francophone du programme iPRIS (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel »), facilite ce partenariat stratégique pour accompagner le développement d'une offre de formation, en français, aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne.

Les organisations régionales de régulation sont parties prenantes du programme, contribuant ainsi à renforcer la capacité de coordination régionale de la régulation

des TIC et à apporter un appui technique et opérationnel aux autorités de régulation nationales.

Les participants du programme bénéficient des expériences de leurs pairs que ce soit des ARN européennes (ILR Luxembourg, ARCEP France, BnetzA Allemagne et IBPT Belgique) ou africaines de la cohorte ou des organisations régionales.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

Le point d'étape en Afrique de la troisième cohorte francophone, regroupant le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire la Mauritanie, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Tchad est prévu en février 2027 au Cameroun. Cette rencontre a pour objectif de faire un bilan à mi-parcours des initiatives de changement mises en œuvre par les pays participants.

La quatrième cohorte est programmée au 2ème semestre 2027.

Collaboration avec Smart Africa

Fratel et l'Alliance Smart Africa prévoient les échanges suivants en 2027 afin de renforcer leur coopération et les capacités des membres :

- L'organisation d'un atelier par l'Académie Numérique de Smart Africa en marge d'une des réunions Fratel ;
- La participation de Smart Africa dans les interventions prévues au cours des formations Fratel sera proposée et examinée avec les organisateurs.

4. Les groupes de travail de Fratel

Groupe sur la représentation de la qualité de service mobile et fixe et la couverture mobile

Après la mise en œuvre de l'outil Fratel sur la représentation de la couverture et qualité de service développé par l'entreprise Mozark, l'objectif est d'échanger entre experts de Fratel sur les enjeux de qualité de service fixe et mobile et de couverture.

Les travaux du groupe de travail permettent une montée en compétence des équipes des régulateurs et répondent en partie aux besoins en formation continue sur un sujet en constante évolution. En 2027, le groupe de travail participera également à la diffusion de bonnes pratiques au sein du réseau et continuera d'échanger sur la collecte de donnée et les outils de restitution de la couverture et la qualité de service mobile.

Travaux sur les autorisations pour les constellations satellitaires en orbite basse

Ce groupe de travail a été lancé à la suite de la réunion des dirigeants des autorités de régulation membres de Fratel, en marge du séminaire d'Abidjan de mai 2025, Son objectif est, pour les autorités africaines membres de Fratel, de définir des réponses coordonnées et adaptées aux défis posés par les constellations satellitaires en orbite basse, garantissant ainsi un développement harmonieux et sécurisé.

En 2027, à la suite de l'analyse réglementaire comparative des autorisations pour les constellations satellitaires et des échanges sur des propositions d'évolution des cadres, le groupe de travail sera notamment amené à mener un suivi de ces propositions et à échanger sur l'état du marché dans les pays des membres du groupe de travail.

5. Les outils de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de la Charte, Fratel veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet http://www.fratel.org.

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France, pour le réseau.

Les autorités sont invitées à enrichir le site internet de Fratel. Le secrétariat exécutif de Fratel facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.

En outre, Fratel met en ligne une page LinkedIn destinée à relayer les informations mises en ligne sur le site Fratel.org. Les membres du réseau sont invités à consulter la page régulièrement et à interagir avec les contenus proposés.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2027

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème/Actions
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1er semestre 2027 2 jours	Bénin	Évolutions des réseaux d'accès à internet, quels enjeux de concurrence, de connectivité et d'accès aux fréquences
Réunion annuelle	2e semestre 2027 2 jours	Lieu à confirmer	Quelle régulation pour les différentes modalités d'accès aux contenus d'Internet ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2027 – décembre 2027	Paris Abidjan, Ouagadougou, Nouakchott	
Programme iPRIS	Septembre 2027	Luxembourg	Quatrième cycle de formation pour les autorités nationales sub-sahariennes et soutien aux organismes de régulation régionaux
Groupe de travail sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles	Janvier 2027 – décembre 2027		Échanges de bonnes pratiques
Groupe de travail des ARN africaines sur les autorisations des constellations satellitaires en orbite basse	Janvier 2027 – décembre 2027		Échanges de bonnes pratiques